

SÉNATORIALES 2026

SOMMAIRE

1. Brochure Sénatoriales 2026 « Le scrutin de septembre 2026 »
2. Informations pratiques : dates clés Sénatoriales 2026
3. Projet de calendrier de renouvellement des instances du Sénat en octobre 2026 suivant les élections sénatoriales organisées le dimanche 27 septembre 2026
4. Liste des sénateurs renouvelables en septembre 2026 (série 2)
5. Liste des circonscriptions (série 2) concernées par les élections sénatoriales de 2026
6. Nombre de délégués sénatoriaux par mandat ou structure de désignation
7. Collège sénatorial
8. Élection selon la représentation proportionnelle - Modalités d'attribution des sièges

SÉNATORIALES **2026**



LE SCRUTIN DE SEPTEMBRE 2026

DONNÉES ESSENTIELLES





SÉNATORIALES
2026



Découvrez le site dédié aux sénatoriales en flashant le QR code ou en suivant ce lien : <https://senatoriales2026.senat.fr>

- **5 juin 2026**
Élection des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants
- **11 septembre 2026**
à 18 heures
Délai limite pour le dépôt des candidatures au 1^{er} tour (scrutin majoritaire) ou au tour unique (représentation proportionnelle)
- **27 septembre 2026**
Élections sénatoriales
- **1^{er} octobre 2026**
Entrée en fonction
Élection du Président du Sénat

Article 24 de la Constitution

« Le Parlement vote la loi. Il contrôle l'action du Gouvernement. Il évalue les politiques publiques. Il comprend l'Assemblée nationale et le Sénat. (...) Le Sénat, dont le nombre de membres ne peut excéder trois cent quarante-huit, est élu au suffrage universel indirect. Il assure la représentation des collectivités territoriales de la République. Les Français établis hors de France sont représentés à l'Assemblée nationale et au Sénat. »

Chiffres clés - Série 2

- **178**
sièges à pourvoir
- **110** & **68**
hommes (sur 214) sont renouvelables femmes (sur 134) sont renouvelables
- **119**
sénateurs à élire à la **représentation proportionnelle** dans 30 circonscriptions, soit 67 %
- dont **6**
sénateurs représentant les Français établis hors de France
- **59**
sénateurs à élire au **scrutin majoritaire** dans 34 circonscriptions, soit 33 %
- **≈ 93 400**
électeurs composant le collège électoral de la série 2 dont ≈ 88 900 délégués des conseils municipaux

Introduction

Le nombre de sénateurs est de 348, plafond fixé par le quatrième alinéa de l'article 24 de la Constitution. Le Sénat est renouvelable par moitié tous les trois ans, les sénateurs étant répartis en deux séries. Le renouvellement du 27 septembre 2026 concerne la série 2 : 178 sièges sont à pourvoir dont 119 sièges à la représentation proportionnelle et 59 au scrutin majoritaire.

Pour chaque circonscription, le nombre de sénateurs est fonction de la population. Le collège électoral se compose des députés et sénateurs de la circonscription, des conseillers régionaux de la section départementale correspondant au département, des conseillers départementaux et des délégués des conseils municipaux, ces derniers représentant 95 % des électeurs des sénateurs.

Depuis 2017, il est interdit de cumuler le mandat de sénateur avec une fonction exécutive locale.

Caractéristiques du scrutin sénatorial et circonscriptions concernées



Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect. Exception faite des sénateurs représentant les Français établis hors de France, la circonscription d'élection est soit le département, soit la collectivité d'outre-mer.

Le vote est obligatoire pour les « grands électeurs ».

Ils peuvent être remplacés par un autre « grand électeur » uniquement s'ils ne peuvent pas voter pour un motif légitime. Sinon, ils encourent une amende de 100 euros. Les élections sont organisées par le ministère de l'Intérieur et par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères pour les sièges de sénateurs représentant les Français établis hors de France.

Comme pour les élections présidentielle et législatives, le Conseil constitutionnel statue sur les contestations relatives à la régularité des opérations électorales.

Chaque candidat ou candidat tête de liste doit tenir un compte de campagne. Dans les six mois précédant le scrutin, les dépenses engagées ou effectuées en vue de l'élection doivent figurer dans ce compte de campagne et être acquittées

par un mandataire financier. À l'issue de l'élection, le compte de campagne doit être déposé à la Commission nationale des comptes de campagne et des financements politiques (CNCCFP), sauf lorsque le candidat ou la liste dont il avait la tête a obtenu moins de 1 % des suffrages exprimés et n'a pas bénéficié de dons de personnes physiques.

La CNCCFP peut saisir le Conseil constitutionnel si elle constate que les règles relatives à la tenue et au dépôt du compte de campagne n'ont pas été respectées.



Les conditions pour pouvoir se présenter

- Être âgé de **24 ans révolus**
- Être de nationalité **française**
- Disposer de la **capacité civile** (ne pas être sous tutelle ni curatelle)
- **Ne pas être frappé d'une condamnation** empêchant de s'inscrire sur une liste électorale ou de se porter candidat à une élection
- **Interdiction faite à certains hauts fonctionnaires** de se présenter dans un département du ressort territorial de leur compétence pendant qu'ils exercent leurs fonctions et pendant une durée variant d'un à trois ans après la fin de leurs fonctions (préfets, sous-préfets...)

Le mode de scrutin

Dans les collectivités élisant **un ou deux sénateurs**, le scrutin est majoritaire à deux tours : **34 circonscriptions** sont concernées en 2026 pour **59 sièges**. Le candidat et son suppléant doivent être de sexe différent.

Dans les collectivités élisant **trois sénateurs et plus**, l'élection a lieu à la **représentation proportionnelle** suivant la règle de la plus forte moyenne, sans panachage ni vote préférentiel : **30 circonscriptions** sont concernées en 2026 pour **119 sièges**. Chaque liste doit être composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Le déroulement des élections

Les délégués des conseils municipaux et leurs suppléants ont été élus le 5 juin 2026.

La date des élections sénatoriales est fixée le dimanche **27 septembre 2026**.

Les élections se déroulent dans le chef-lieu du département ou de la collectivité, au ministère de l'Europe et des affaires étrangères et dans les ambassades.

Dans les départements où s'applique le **scrutin majoritaire** à deux tours, le **premier tour** se tient de **8h30 à 11 heures**, et le **second tour** de **15h30 à 17h30**. Dans les départements où s'applique le scrutin à la **représentation proportionnelle**, le scrutin est ouvert de **8h30 à 17h30**.

Une circulaire du ministère de l'Intérieur précise les modalités pratiques des élections.

64 circonscriptions sont concernées par les élections

Les élections de septembre 2026 concernent 178 sièges de la série 2, c'est-à-dire :

- **58 départements en métropole** (classés dans l'ordre minéralogique) de 1 à 36 et 67 à 90, exception faite des départements d'Île-de-France
- **1 département d'outre-mer** : Guyane
- **4 collectivités d'outre-mer** : Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Îles Wallis et Futuna, Polynésie française
- **6 des 12 sièges** de sénateurs représentant les **Français établis hors de France**.

Qui élit les Sénateurs ?

Les « grands » électeurs

Les sénateurs sont élus par les députés et sénateurs de la circonscription, les conseillers régionaux de la section départementale correspondant au département, les conseillers départementaux et les délégués des conseils municipaux, ces derniers représentant la très grande majorité (95 %) des électeurs des sénateurs. **Le nombre des délégués des conseils municipaux dépend de la population municipale authentifiée au 1^{er} janvier 2026 par les recensements et de l'effectif des conseils municipaux.** Les délégués doivent avoir la nationalité française et être inscrits sur la liste électorale de la commune intéressée.

Le nombre d'électeurs au sein des communes

Le nombre de délégués municipaux varie selon la taille de la commune.

On compte dans les communes de moins de 9 000 habitants :

- 1 délégué pour les conseils municipaux de 7 et 11 membres ;
- 3 délégués pour les conseils municipaux de 15 membres ;
- 5 délégués pour les conseils municipaux de 19 membres ;
- 7 délégués pour les conseils municipaux de 23 membres ;
- 15 délégués pour les conseils municipaux de 27 et 29 membres.

Dans les communes de 9 000 habitants et plus, tous les conseillers municipaux sont délégués de droit. Dans les communes de 30 000 habitants et plus, les conseillers municipaux élisent en outre des délégués supplémentaires à raison de 1 pour 800 habitants au-delà de 30 000.

Le collège électoral des sénateurs représentant les Français établis hors de France

Les sénateurs représentant les Français établis hors de France sont élus par un **collège spécifique** composé des députés et sénateurs représentant les Français établis hors de France, des 433 conseillers des Français de l'étranger (élus au suffrage direct dans 130 conseils consulaires) et des 77 délégués consulaires (dont le seul rôle est d'être « grands électeurs », pour corriger les écarts démographiques entre circonscriptions).

348

C'est le nombre de sénatrices et sénateurs

6 ans

C'est la durée du mandat sénatorial

3 ans

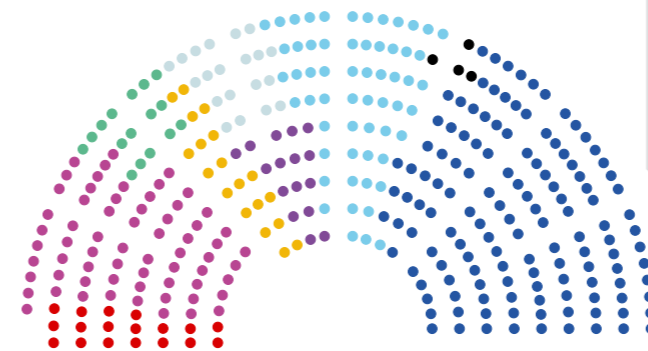
C'est la durée après laquelle le Sénat est renouvelé par moitié

24 ans

C'est l'âge minimum pour pouvoir se présenter aux élections sénatoriales

64

C'est le nombre de circonscriptions concernées par le renouvellement de 2026



Les sénateurs se répartissent en groupes politiques. **Il en existe actuellement 8.**

Cumul des mandats

Depuis le 2 octobre 2017, les sénateurs ne peuvent plus cumuler leur mandat parlementaire avec une fonction exécutive locale



Découvrez le site dédié aux sénatoriales en flashant le QR code ou en suivant ce lien : <https://senatoriales2026.senat.fr>



Répartition des sénateurs renouvelables selon le groupe auquel ils appartiennent



Les 178 sénateurs de la série 2 se répartissent comme suit, au 4 juin 2026 :

Un groupe politique doit compter au moins 10 sénateurs.

Le Sénat compte huit groupes politiques :

Le groupe Les Républicains

Le groupe Socialiste, Écologiste et Républicain (SER)

Le groupe Union Centriste (UC)

Le groupe Les Indépendants – République et Territoires (Les Indépendants)

Le groupe Rassemblement des démocrates, progressistes et indépendants (RDPI)

Le groupe Communiste, républicain, citoyen et écologiste - Kanaky (CRCE-Kanaky)

Le groupe du Rassemblement Démocratique et Social Européen (RDSE)

Le groupe Écologiste - Solidarité et Territoires (GEST)

Aux groupes s'ajoute la réunion administrative des Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe (RASNAG)

Groupes politiques (et RASNAG)

Nombre de sièges concernés par le renouvellement

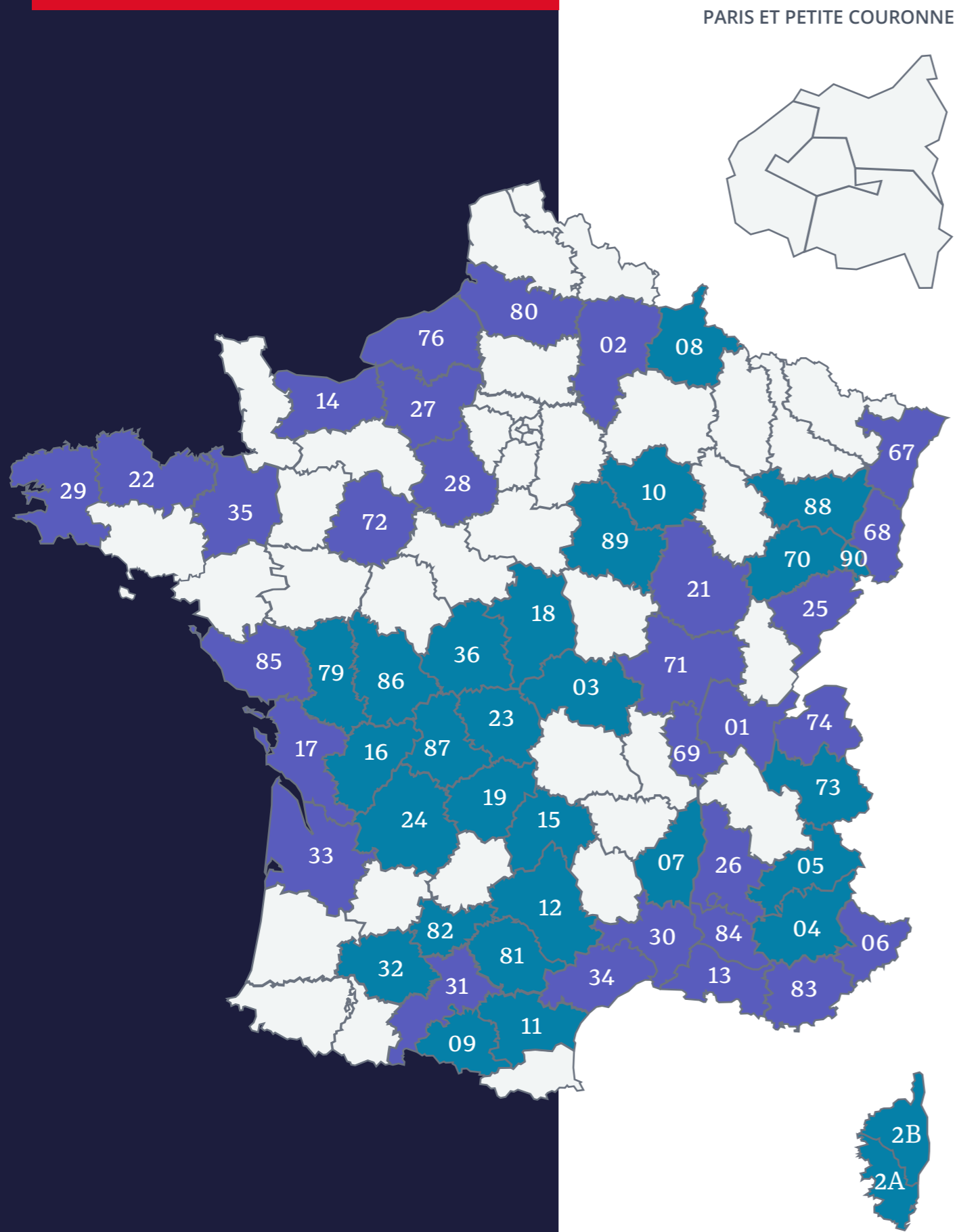
Nombre total des sièges au Sénat

Taux de renouvellement du groupe

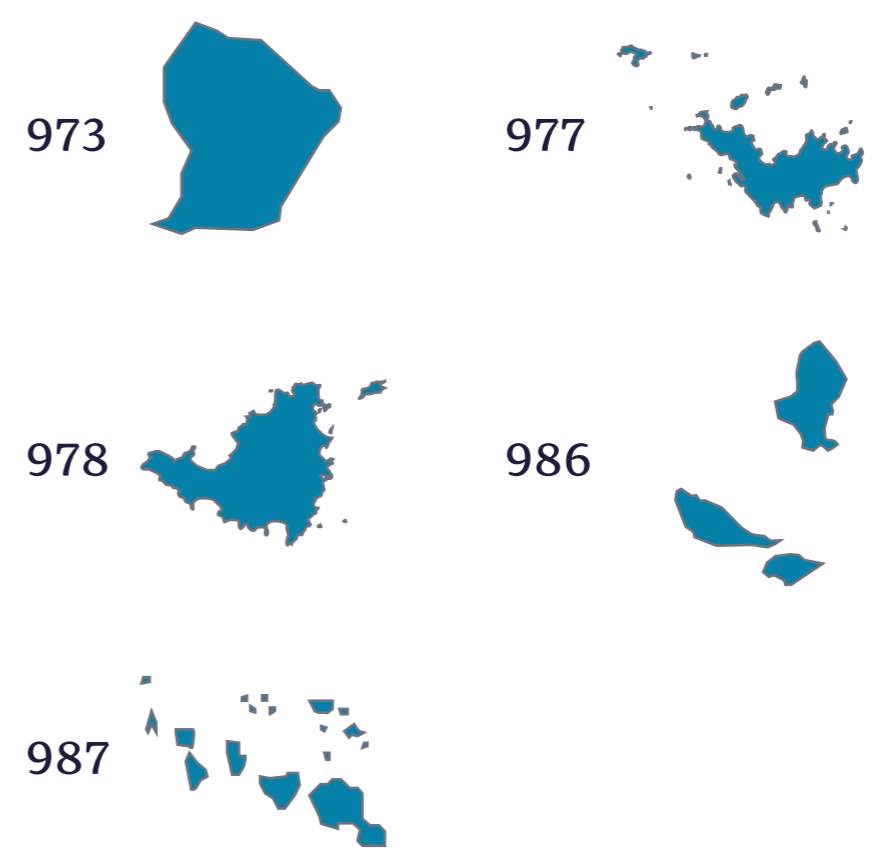
Proportion sur l'ensemble des sièges renouvelables en 2026

Les Républicains	77	131	58,8 %	43,3 %
SER	31	65	47,7 %	17,4 %
UC	30	59	50,8 %	16,8 %
RDPI	11	19	57,9 %	6,2 %
Les Indépendants	9	20	45,0 %	5,1 %
RDSE	8	16	50,0 %	4,5 %
GEST	7	16	43,7 %	3,9 %
CRCE-Kanaky	4	18	22,2 %	2,2 %
RASNAG	1	4	25,0 %	0,6 %
Total	178	348	-	-

Circonscriptions concernées par le renouvellement



Outre-mer



FRANÇAIS ÉTABLIS HORS DE FRANCE



- Scrutin majoritaire
- Scrutin proportionnel

Abréviations :

- LR : Les Républicains
- SER : Socialiste, Écologiste et Républicain
- UC : Union Centriste
- LI-RT : Les Indépendants – République et Territoires
- RDPI : Rassemblement Démocratique, Progressistes et Indépendants
- CRCE-K : Communiste, Républicain, Citoyen et Écologiste – Kanaky
- RDSE : Rassemblement Démocratique et Social Européen
- GEST : Groupe Écologiste – Solidarité et Territoires
- RASNAG : Réunion administrative des Sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe

Ain

01 3 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel

Sénateurs sortants :
Florence BLATRIX CONTAT (SER)
Patrick CHAIZE (LR)
Sylvie GOY-CHAVENT (LR)

Aisne

02 3 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel

Sénateurs sortants :
Pascale GRUNY (LR)
Antoine LEFÈVRE (LR)
Pierre-Jean VERZELEN (LI-RT)

Allier

03 2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire

Sénateurs sortants :
Claude MALHURET (LI-RT)
Bruno ROJOUAN (LR)

Alpes de Haute-Provence

04 1 siège à pourvoir au scrutin majoritaire

Sénateur sortant :
Jean-Yves ROUX (RDSE)

Hautes-Alpes

05 1 siège à pourvoir au scrutin majoritaire

Sénateur sortant :
Jean-Michel ARNAUD (UC)

Alpes-Maritimes

06 5 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel

Sénateurs sortants :
Alexandra BORCHIO FONTIMP (LR)
Patricia DEMAS (LR)
Dominique ESTROSI SASSONE (LR)
Henri LEROY (LR)
Sandra PAIRE (LR)

Ardèche

07 2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire

Sénateurs sortants :
Mathieu DARNAUD (LR)
Anne VENTALON (LR)

Ardennes

08 2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire

Sénateurs sortants :
Else JOSEPH (LR)
Marc LAMÉNIE (LI-RT)

Ariège

09 1 siège à pourvoir au scrutin majoritaire

Sénateur sortant :
Jean-Jacques MICHAU (SER)

Aube

10 2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire

Sénatrices sortantes :
Vanina PAOLI-GAGIN (LI-RT)
Évelyne PERROT (UC)

Aude

11 2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire

Sénateurs sortants :
Gisèle JOURDA (SER)
Sebastien PLA (SER)

Aveyron

12 2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire

Sénateurs sortants :
Jean-Claude ANGLARS (LR)
Alain MARC (LI-RT)

Bouches-du-Rhône

13 8 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel

Sénateurs sortants :
Jérémy BACCHI (CRCE-K)
Guy BENARROCHE (GEST)
Valérie BOYER (LR)
Marie-Arlette CARLOTTI (SER)
Brigitte DEVÈSA (UC)
Mireille JOUVE (RDSE)
Stéphane LE RUDULIER (LR)
Stéphane RAVIER (Rasnag)

Calvados

14 3 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel

Sénateurs sortants :
Pascal ALLIZARD (LR)
Corinne FÉRET (SER)
Sonia de LA PROVÔTÉ (UC)

Cantal

15 2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire

Sénateurs sortants :
Bernard DELCROS (UC)
Stéphane SAUTAREL (LR)

Charente

16 2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire

Sénateurs sortants :
François BONNEAU (UC)
Nicole BONNEFOY (SER)

Charente-Maritime

17 3 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel

Sénateurs sortants :
Corinne IMBERT (LR)
Daniel LAURENT (LR)
Mickaël VALLET (SER)

Cher

18 2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire

Sénateurs sortants :
Rémy POINTERAU (LR)
Marie-Pierre RICHER (LR)

Corrèze

19 2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire

Sénateurs sortants :
Daniel CHASSEING (LI-RT)
Claude NOUGEIN (LR)

Corse-du-Sud

2A 1 siège à pourvoir au scrutin majoritaire

Sénateur sortant :
Jean-Jacques PANUNZI (LR)

Haute-Corse

2B 1 siège à pourvoir au scrutin majoritaire

Sénateur sortant :
Paul Toussaint PARIGI (UC)

Côte-d'Or

21 3 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel

Sénateurs sortants :
Alain HOUPERT (LR)
Anne-Catherine LOISIER (UC)
François PATRIAT (RDPI)

Côtes-d'Armor

22 3 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel

Sénateurs sortants :
Alain CADEC (LR)
Gérard LAHELLEC (CRCE-K)
Annie LE HOUEROU (SER)

Creuse

23 2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire

Sénateurs sortants :
Éric JEANSANNETAS (SER)
Jean-Jacques LOZACH (SER)

Dordogne

24 2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire

Sénateurs sortants :
Serge MÉRILLOU (SER)
Marie-Claude VARAILLAS (CRCE-K)

Doubs

25 3 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel

Sénateurs sortants :
Jacques GROSPERRIN (LR)
Annick JACQUEMET (UC)
Jean-François LONGEOT (UC)

Drôme

26 3 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel

Sénateurs sortants :
Bernard BUIS (RDPI)
Marie-Pierre MONIER (SER)
Marie-Pierre MOUTON (LR)

Eure

27 3 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel

Sénateurs sortants :
Nicole DURANTON (RDPI)
Hervé MAUREY (UC)
Kristina PLUCHET (LR)

Eure-et-Loir

28 3 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel

Sénateurs sortants :
Chantal DESEYNE (LR)
Daniel GUERET (LR)
Albéric de MONTGOLFIER (LR)

Finistère

29 4 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel

Sénateurs sortants :
Michel CANÉVET (UC)
Jean-Luc FICHET (SER)
Nadège HAVET (RDPI)
Philippe PAUL (LR)

Gard

30 3 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel

Sénateurs sortants :
Denis BOUAD (SER)
Laurent BURGOA (LR)
Vivette LOPEZ (LR)

Haute-Garonne

31 5 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel

Sénateurs sortants :
Alain CHATILLON (LR)
Pierre MÉDEVIELLE (LI-RT)
Brigitte MICOULEAU (LR)
Émilienne POUMIROL (SER)
Claude RAYNAL (SER)

Gers

32 2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire

Sénateurs sortants :
Alain DUFFOURG (UC)
Franck MONTAUGÉ (SER)

Gironde

33 6 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel

Sénateurs sortants :
Alain CAZABONNE (UC)
Nathalie DELATTRE (RDSE)
Hervé GILLÉ (SER)
Laurence HARRIBÉY (SER)
Florence LASSARADE (LR)
Monique de MARCO (GEST)

Hérault

34 4 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel

Sénateurs sortants :
Christian BILHAC (RDSE)
Hussein BOURGI (SER)
Henri CABANEL (RDSE)
Jean-Pierre GRAND (LI-RT)

Ille-et-Vilaine

35 4 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel

Sénateurs sortants :
Dominique de LEGGE (LR)
Anne-Sophie PATRU (UC)
Sylvie ROBERT (SER)
Daniel SALMON (GEST)

Indre

36 2 sièges à pourvoir au scrutin majoritaire

Sénatrices sortantes :
Nadine BELLUROT (LR)
Frédérique GERBAUD (LR)

Bas-Rhin

67 5 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel

Sénateurs sortants :
Jacques FERNIQUE (GEST)
Claude KERN (UC)
Laurence MULLER-BRONN (LR)
Elsa SCHALCK (LR)
Marc SÉNÉ (LR)

Haut-Rhin

68 4 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel

Sénateurs sortants :
Sabine DREXLER (LR)
Ludovic HAYE (UC)
Christian KLINGER (LR)
Patricia SCHILLINGER (RDPI)

Rhône

69 7 sièges à pourvoir au scrutin proportionnel

Sénateurs sortants :
Étienne BLANC (LR)
François-Noël BUFFET (LR)
Gilbert-Luc DEVINAZ (SER)
Catherine DI FOLCO (LR)
Thomas DOSSUS (GEST)
Bernard FIALAIRE (RDSE)
Raymonde PONCET MONGE (GEST)

Haute-Saône**70** 2 sièges à pourvoir
au scrutin majoritaireSénateurs sortants :
Alain JOYANDET (LR)
Olivier RIETMANN (LR)**Saône-et-Loire****71** 3 sièges à pourvoir
au scrutin proportionnelSénateurs sortants :
Fabien GENET (LR)
Paulette MATRAY (SER)
Marie MERCIER (LR)**Sarthe****72** 3 sièges à pourvoir
au scrutin proportionnelSénateurs sortants :
Thierry COZIC (SER)
Louis-Jean de NICOLAÏ (LR)
Jean Pierre VOGEL (LR)**Savoie****73** 2 sièges à pourvoir
au scrutin majoritaireSénateurs sortants :
Martine BERTHET (LR)
Cédric VIAL (LR)**Haute-Savoie****74** 3 sièges à pourvoir
au scrutin proportionnelSénateurs sortants :
Loïc HERVÉ (UC)
Sylviane NOËL (LR)
Cyril PELLECHAT (LI-RT)**Seine-Maritime****76** 6 sièges à pourvoir
au scrutin proportionnelSénateurs sortants :
Céline BRULIN (CRCE-K)
Agnès CANAYER (LR)
Patrick CHAUVET (LR)
Didier MARIE (SER)
Pascal MARTIN (UC)
Catherine MORIN-DESAILLY (UC)**Deux-Sèvres****79** 2 sièges à pourvoir
au scrutin majoritaireSénateurs sortants :
Gilbert FAVREAU (LR)
Philippe MOUILLER (LR)**Somme****80** 3 sièges à pourvoir
au scrutin proportionnelSénateurs sortants :
Rémi CARDON (SER)
Stéphane DEMILLY (UC)
Laurent SOMON (LR)**Tarn****81** 2 sièges à pourvoir
au scrutin majoritaireSénateurs sortants :
Philippe FOLLIOU (UC)
Marie-Lise HOUSSEAU (UC)**Tarn-et-Garonne****82** 2 sièges à pourvoir
au scrutin majoritaireSénateurs sortants :
François BONHOMME (LR)
Pierre-Antoine LEVI (UC)**Var****83** 4 sièges à pourvoir
au scrutin proportionnelSénateurs sortants :
Jean BACCI (LR)
Michel BONNUS (LR)
Françoise DUMONT (LR)
André GUIOL (RDSE)**Vaucluse****84** 3 sièges à pourvoir
au scrutin proportionnelSénateurs sortants :
Jean-Baptiste BLANC (LR)
Alain MILON (LR)
Lucien STANZIONE (SER)**Vendée****85** 3 sièges à pourvoir
au scrutin proportionnelSénateurs sortants :
Annick BILLON (UC)
Didier MANDELLI (LR)
Bruno RETAILLEAU (LR)**Vienne****86** 2 sièges à pourvoir
au scrutin majoritaireSénateurs sortants :
Bruno BELIN (LR)
Marie-Jeanne BELLAMY (LR)**Haute-Vienne****87** 2 sièges à pourvoir
au scrutin majoritaireSénateurs sortants :
Isabelle BRIQUET (SER)
Christian REDON-SARRAZY (SER)**Vosges****88** 2 sièges à pourvoir
au scrutin majoritaireSénateurs sortants :
Daniel GREMILLET (LR)
Jean HINGRAY (UC)**Yonne****89** 2 sièges à pourvoir
au scrutin majoritaireSénateurs sortants :
Jean-Baptiste LEMOYNE (RDPI)
Dominique VÉRIEN (UC)**Territoire de Belfort****90** 1 siège à pourvoir
au scrutin majoritaireSénateur sortant :
Cédric PERRIN (LR)**FEHF** (Français établis hors de France)**997** 6 sièges à pourvoir
au scrutin proportionnelSénateurs sortants :
Sophie BRIANTE GUILLEMONT (RDSE)
Olivier CADIC (UC)
Samantha CAZEBONNE (RDPI)
Yan CHANTREL (SER)
Christophe-André FRASSA (LR)
Mélanie VOGEL (GEST)**Guyane****973** 2 sièges à pourvoir au scrutin
majoritaireSénateurs sortants :
Georges PATIENT (RDPI)
Marie-Laure PHINERA-HORTH (RDPI)**Saint-Barthélemy****977** 1 siège à pourvoir au scrutin
majoritaireSénatrice sortante :
Micheline JACQUES (LR)**Saint-Martin****978** 1 siège à pourvoir au scrutin
majoritaireSénatrice sortante :
Annick PETRUS (LR)**Iles Wallis et Futuna****986** 1 siège à pourvoir au scrutin
majoritaireSénateur sortant :
Mikaele KULIMOETOKE (RDPI)**Polynésie française****987** 2 sièges à pourvoir au scrutin
majoritaireSénateurs sortants :
Teva ROHFRIETSCH (RDPI)
Lana TETUANUI (UC)



**Direction de la
communication**

15, rue de Vaugirard
75 291 Paris Cedex 06
+33 (0)1 42 34 20 00
senat.fr



JUILLET 2026

INFORMATIONS PRATIQUES

SÉNATORIALES **2026**



DÈS AUJOURD'HUI

Suivre les sénatoriales sur le site du Sénat



À COMPTER DU 12 SEPTEMBRE

Disponibilité des candidatures dans toutes les circonscriptions renouvelables sur le site du Sénat



LE 27 SEPTEMBRE

Sur le site du Sénat : senatoriales2026.senat.fr

- **À partir de 11 heures** : résultats du 1^{er} tour dans les départements et collectivités élisant 1 ou 2 sénateurs (scrutin majoritaire) ;
- **À partir de 15 heures** : résultats des circonscriptions des Français établis hors de France ;
- **À partir de 17 h 30** : résultats du second tour dans les départements et collectivités élisant 1 ou 2 sénateurs (scrutin majoritaire) et résultats dans les départements élisant trois sénateurs ou plus (représentation proportionnelle)

Au Sénat

À partir de 17 heures : accueil des journalistes pour diffusion des résultats en salle des Conférences





SÉNATORIALES 2026



**Projet de calendrier de renouvellement des instances du Sénat en octobre 2026
suivant les élections sénatoriales organisées le dimanche 27 septembre 2026**

<p align="center">JEUDI 1^{er} OCTOBRE</p>	<p align="center">1^{er} jour</p>
	<p>À 15 heures, en séance publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Installation du Bureau d'âge - Ouverture de la session ordinaire 2026-2027 - Allocution du Président d'âge - Scrutin secret à la tribune pour l'<u>élection du Président du Sénat</u> - Fixation du calendrier de la suite du renouvellement des instances du Sénat
<p align="center">LUNDI 5 OCTOBRE</p>	<p align="center">2^e jour</p>
	<p><i>Avant 16 heures : Remise à la Présidence des <u>listes des membres des groupes</u>, des <u>déclarations politiques des groupes</u> et des <u>déclarations comme groupe minoritaire ou d'opposition</u></i></p> <p><i>À 18 heures : Éventuellement, réunion des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe, pour l'élection d'un délégué</i></p>
<p align="center">MARDI 6 OCTOBRE</p>	<p align="center">3^e jour</p>
	<p><i>À 10 heures : Réunion des présidents de groupe et, le cas échéant, du délégué de la réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe pour établir les <u>listes des candidats aux fonctions de vice-président, questeur et secrétaire</u></i></p> <p><i>Avant 12 heures : Remise de ces listes à la Présidence</i></p> <p><i>À 12 h 30 : Publication de ces listes</i></p> <p>À 14 h 30, en séance publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - <u>Désignation des vice-présidents, questeurs et secrétaires</u> du Sénat - Proclamation de la constitution du Bureau définitif <p><i>À l'issue de la séance publique (vers 14 h 45) : Réunion des présidents des groupes et, le cas échéant, du délégué de la réunion administrative des sénateurs ne figurant sur la liste d'aucun groupe en vue d'arrêter la <u>répartition numérique des sièges des commissions</u></i></p> <p><i>Avant 16 h 45 : Remise à la direction de la législation et du contrôle des <u>listes des candidats aux sept commissions permanentes</u> et à la <u>commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne</u></i></p> <p><i>À 18 h 30 : Publication de ces listes</i></p> <p>À 18 h 30, en séance publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Annonce de la publication de ces listes et de leur ratification sauf opposition dans le délai d'une heure

MERCREDI 7 OCTOBRE	<p style="text-align: center;">4^e jour</p> <p>À partir de 9 heures : Constitution des <u>bureaux</u> des sept commissions permanentes et de la commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à 9 heures : commission des finances, • à 9 h 30 : commission des lois, • à 10 heures : commission des affaires économiques, • à 10 h 30 : commission de l'aménagement du territoire et du développement durable, • à 11 heures : commission des affaires sociales, • à 11 h 30 : commission de la culture, de l'éducation, de la communication et du sport, • à 12 heures : commission des affaires étrangères, de la défense et des forces armées, • à 12 h 30 : commission spéciale chargée du contrôle des comptes et de l'évaluation interne. <p>Avant 10 h 30 : Remise à la direction de la législation et du contrôle des listes de candidats à la commission des <u>affaires européennes</u>, à la commission spéciale sur le projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité et à la commission spéciale sur la proposition de loi visant à repenser l'agencification pour renforcer l'action publique</p> <p>À 14 h 30 : Publication de ces listes</p> <p>À 14 h 30, en séance publique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Annonce de la publication des listes et de leur ratification sauf opposition dans le délai d'une heure - Photographie officielle du Sénat dans l'hémicycle <p>À 15 h 45 : Constitution du <u>bureau</u> de la <u>commission des affaires européennes</u></p> <p>À 16 h 15 : Constitution du <u>bureau</u> de la <u>commission spéciale chargée d'examiner le projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité</u></p> <p>À 16 h 45 : Constitution du <u>bureau</u> de la <u>commission spéciale sur la proposition de loi visant à repenser l'agencification pour renforcer l'action publique</u></p> <p>À 18 heures : <u>Conférence des Présidents</u></p>
	MARDI 13 OCTOBRE

Il sera ensuite procédé :

- aux désignations des membres de la délégation aux collectivités territoriales et à la décentralisation, de la délégation aux droits des femmes et à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes, de la délégation à la prospective, de la délégation sénatoriale aux outre-mer, de la délégation sénatoriale aux entreprises, de l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) et de la délégation parlementaire au renseignement ;
- à l'élection des juges à la Cour de justice de la République ;
- aux désignations des représentants du Sénat au sein de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE), de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF), de l'Union interparlementaire (UIP), de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation du traité de l'Atlantique-Nord (OTAN), de l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), de l'Assemblée parlementaire de coopération économique de la Mer noire (APCEMN), de l'Assemblée parlementaire de la Méditerranée (APM) et de l'Assemblée parlementaire de l'Union pour la Méditerranée (AP-UPM).

Liste des sénateurs renouvelables en septembre 2026 (série 2)

https://www.senat.fr/senateurs/serie_2.html

- [ALLIZARD Pascal](#)
- [ANGLARS Jean-Claude](#)
- [ARNAUD Jean-Michel](#)
- [BACCHI Jérémy](#)
- [BACCI Jean](#)
- [BELIN Bruno](#)
- [BELLAMY Marie-Jeanne](#)
- [BELLUROT Nadine](#)
- [BENARROCHE Guy](#)
- [BERTHET Martine](#)
- [BILHAC Christian](#)
- [BILLON Annick](#)
- [BLANC Étienne](#)
- [BLANC Jean-Baptiste](#)
- [BLATRIX CONTAT Florence](#)
- [BONHOMME François](#)
- [BONNEAU François](#)
- [BONNEFOY Nicole](#)
- [BONNUS Michel](#)
- [BORCHIO FONTIMP Alexandra](#)
- [BOUAD Denis](#)
- [BOURGI Hussein](#)
- [BOYER Valérie](#)
- [BRIANTE GUILLEMONT Sophie](#)
- [BRIQUET Isabelle](#)
- [BRULIN Céline](#)
- [BUFFET François-Noël](#)
- [BUIS Bernard](#)
- [BURGOA Laurent](#)
- [CABANEL Henri](#)
- [CADEC Alain](#)
- [CADIC Olivier](#)
- [CANAYER Agnès](#)
- [CANÉVET Michel](#)
- [CARDON Rémi](#)
- [CARLOTTI Marie-Arlette](#)
- [CAZABONNE Alain](#)
- [CAZEBONNE Samantha](#)
- [CHAIZE Patrick](#)
- [CHANTREL Yan](#)
- [CHASSEING Daniel](#)
- [CHATILLON Alain](#)
- [CHAUVET Patrick](#)
- [COZIC Thierry](#)

- [DARNAUD Mathieu](#)
- [DELATTRE Nathalie](#)
- [DELCROS Bernard](#)
- [DEMAS Patricia](#)
- [DEMILLY Stéphane](#)
- [DESEYNE Chantal](#)
- [DEVÉSA Brigitte](#)
- [DEVINAZ Gilbert-Luc](#)
- [DI FOLCO Catherine](#)
- [DOSSUS Thomas](#)
- [DREXLER Sabine](#)
- [DUFFOURG Alain](#)
- [DUMONT Françoise](#)
- [DURANTON Nicole](#)
- [ESTROSI SASSONE Dominique](#)
- [FAVREAU Gilbert](#)
- [FÉRET Corinne](#)
- [FERNIQUE Jacques](#)
- [FIALAIRE Bernard](#)
- [FICHET Jean-Luc](#)
- [FOLLIOT Philippe](#)
- [FRASSA Christophe-André](#)
- [GENET Fabien](#)
- [GERBAUD Frédérique](#)
- [GILLÉ Hervé](#)
- [GOY-CHAVENT Sylvie](#)
- [GRAND Jean-Pierre](#)
- [GREMILLET Daniel](#)
- [GROSPERRIN Jacques](#)
- [GRUNY Pascale](#)
- [GUERET Daniel](#)
- [GUIOL André](#)
- [HARRIBEY Laurence](#)
- [HAVET Nadège](#)
- [HAYE Ludovic](#)
- [HERVÉ Loïc](#)
- [HINGRAY Jean](#)
- [HOUPERT Alain](#)
- [HOUSSEAU Marie-Lise](#)
- [IMBERT Corinne](#)
- [JACQUEMET Annick](#)
- [JACQUES Micheline](#)
- [JEANSANNETAS Éric](#)
- [JOSEPH Else](#)
- [JOURDA Gisèle](#)
- [JOUVE Mireille](#)
- [JOYANDET Alain](#)
- [KERN Claude](#)
- [KLINGER Christian](#)
- [KULIMOETOKE Mikaele](#)

- [de LA PROVÔTÉ Sonia](#)
- [LAHELLEC Gérard](#)
- [LAMÉNIE Marc](#)
- [LASSARADE Florence](#)
- [LAURENT Daniel](#)
- [LEFÈVRE Antoine](#)
- [de LEGGE Dominique](#)
- [LE HOUEROU Annie](#)
- [LEMOYNE Jean-Baptiste](#)
- [LEROY Henri](#)
- [LE RUDULIER Stéphane](#)
- [LEVI Pierre-Antoine](#)
- [LOISIER Anne-Catherine](#)
- [LONGEOT Jean-François](#)
- [LOPEZ Vivette](#)
- [LOZACH Jean-Jacques](#)
- [MALHURET Claude](#)
- [MANDELLI Didier](#)
- [MARC Alain](#)
- [de MARCO Monique](#)
- [MARIE Didier](#)
- [MARTIN Pascal](#)
- [MATRAY Paulette](#)
- [MAUREY Hervé](#)
- [MÉDEVIELLE Pierre](#)
- [MERCIER Marie](#)
- [MÉRILLOU Serge](#)
- [MICHAU Jean-Jacques](#)
- [MICOULEAU Brigitte](#)
- [MILON Alain](#)
- [MONIER Marie-Pierre](#)
- [MONTAUGÉ Franck](#)
- [de MONTGOLFIER Albéric](#)
- [MORIN-DESAILLY Catherine](#)
- [MOUILLER Philippe](#)
- [MOUTON Marie-Pierre](#)
- [MULLER-BRONN Laurence](#)
- [de NICOLAY Louis-Jean](#)
- [NOËL Sylviane](#)
- [NOUGEIN Claude](#)
- [PAIRE Sandra](#)
- [PANUNZI Jean-Jacques](#)
- [PAOLI-GAGIN Vanina](#)
- [PARIGI Paul Toussaint](#)
- [PATIENT Georges](#)
- [PATRIAT François](#)
- [PATRU Anne-Sophie](#)
- [PAUL Philippe](#)
- [PELLEVAT Cyril](#)
- [PERRIN Cédric](#)

- [PERROT Évelyne](#)
- [PETRUS Annick](#)
- [PHINERA-HORTH Marie-Laure](#)
- [PLA Sebastien](#)
- [PLUCHET Kristina](#)
- [POINTEREAU Rémy](#)
- [PONCET MONGE Raymonde](#)
- [POUMIROL Émilienne](#)
- [RAVIER Stéphane](#)
- [RAYNAL Claude](#)
- [REDON-SARRAZY Christian](#)
- [RETAILLEAU Bruno](#)
- [RICHER Marie-Pierre](#)
- [RIETMANN Olivier](#)
- [ROBERT Sylvie](#)
- [ROHFRIETSCH Teva](#)
- [ROJOUAN Bruno](#)
- [ROUX Jean-Yves](#)
- [SALMON Daniel](#)
- [SAUTAREL Stéphane](#)
- [SCHALCK Elsa](#)
- [SCHILLINGER Patricia](#)
- [SÉNÉ Marc](#)
- [SOMON Laurent](#)
- [STANZIONE Lucien](#)
- [TETUANUI Lana](#)
- [VALLET Mickaël](#)
- [VARAILLAS Marie-Claude](#)
- [VENTALON Anne](#)
- [VÉRIEN Dominique](#)
- [VERZELEN Pierre-Jean](#)
- [VIAL Cédric](#)
- [VOGEL Jean Pierre](#)
- [VOGEL Mélanie](#)

Liste des circonscriptions (série 2) concernées par les élections sénatoriales de 2026

Départements métropolitains

Ain (3 sièges à pourvoir)
Aisne (3 sièges à pourvoir)
Allier (2 sièges à pourvoir)
Alpes de Haute-Provence (1 siège à pourvoir)
Hautes-Alpes (1 siège à pourvoir)
Alpes-Maritimes (5 sièges à pourvoir)
Ardèche (2 sièges à pourvoir)
Ardennes (2 sièges à pourvoir)
Ariège (1 siège à pourvoir)
Aube (2 sièges à pourvoir)
Aude (2 sièges à pourvoir)
Aveyron (2 sièges à pourvoir)
Bouches-du-Rhône (8 sièges à pourvoir)
Calvados (3 sièges à pourvoir)
Cantal (2 sièges à pourvoir)
Charente (2 sièges à pourvoir)
Charente-Maritime (3 sièges à pourvoir)
Cher (2 sièges à pourvoir)
Corrèze (2 sièges à pourvoir)
Corse-du-Sud (1 siège à pourvoir)
Haute-Corse (1 siège à pourvoir)
Côte-d'Or (3 sièges à pourvoir)
Côtes-d'Armor (3 sièges à pourvoir)
Creuse (2 sièges à pourvoir)
Dordogne (2 sièges à pourvoir)
Doubs (3 sièges à pourvoir)
Drôme (3 sièges à pourvoir)
Eure (3 sièges à pourvoir)
Eure-et-Loir (3 sièges à pourvoir)
Finistère (4 sièges à pourvoir)
Gard (3 sièges à pourvoir)
Haute-Garonne (5 sièges à pourvoir)
Gers (2 sièges à pourvoir)
Gironde (6 sièges à pourvoir)
Hérault (4 sièges à pourvoir)
Ille-et-Vilaine (4 sièges à pourvoir)
Indre (2 sièges à pourvoir)
Bas-Rhin (5 sièges à pourvoir)
Haut-Rhin (4 sièges à pourvoir)
Rhône (7 sièges à pourvoir)
Haute-Saône (2 sièges à pourvoir)
Saône-et-Loire (3 sièges à pourvoir)

Sarthe (3 sièges à pourvoir)
Savoie (2 sièges à pourvoir)
Haute-Savoie (3 sièges à pourvoir)
Seine-Maritime (6 sièges à pourvoir)
Deux-Sèvres (2 sièges à pourvoir)
Somme (3 sièges à pourvoir)
Tarn (2 sièges à pourvoir)
Tarn-et-Garonne (2 sièges à pourvoir)
Var (4 sièges à pourvoir)
Vaucluse (3 sièges à pourvoir)
Vendée (3 sièges à pourvoir)
Vienne (2 sièges à pourvoir)
Haute-Vienne (2 sièges à pourvoir)
Vosges (2 sièges à pourvoir)
Yonne (2 sièges à pourvoir)
Territoire de Belfort (1 siège à pourvoir)

Départements d'Outre-mer

Guyane (2 sièges à pourvoir)

Collectivités d'Outre-mer

Saint-Barthélemy (1 siège à pourvoir)
Saint-Martin (1 siège à pourvoir)
Iles Wallis et Futuna (1 siège à pourvoir)
Polynésie française (2 sièges à pourvoir)

Sénateurs représentant les Français établis hors de France
(6 sièges à pourvoir)

Recensement à la date du 23 juin 2026, sous réserve des décisions contentieuses encore à venir (L. 292 du code électoral) et des nouvelles désignations le cas échéant (art. R. 148 du code électoral)

Renouvellement des sénateurs de la série 2 - Nombre de délégués par département						
Département	Députés	Sénateurs	Conseillers régionaux / de l'Assemblée (collectivités)	Conseillers départementaux	Délégués des conseils municipaux	TOTAL
1	5	3	15	45	1957	2025
2	5	3	15	42	1682	1747
3	3	2	11	38	916	970
4	2	1	4	30	528	565
5	2	1	4	30	412	449
6	9	5	27	54	1999	2094
7	3	2	11	34	972	1022
8	3	2	8	38	913	964
9	2	1	4	26	591	624
10	3	2	9	34	978	1026
11	3	2	10	38	1143	1196
12	3	2	9	46	839	899
13	16	8	47	58	3567	3696
14	6	3	24	50	2045	2128
15	2	2	4	30	496	534
16	3	2	9	38	2258	2310
17	5	3	20	54	1774	1856
18	3	2	11	38	830	884
19	2	2	8	38	726	776
21	5	3	20	46	1578	1652
22	5	3	17	54	1680	1759
23	1	2	4	30	447	484
24	4	2	14	50	1312	1382
25	5	3	19	38	1596	1661
26	4	3	15	38	1384	1444
27	5	3	18	46	1847	1919
28	4	3	12	30	1270	1319
29	8	4	24	54	2258	2348
30	6	3	17	46	1910	1982
31	10	5	36	54	3223	3328
32	2	2	6	34	748	792
33	12	6	48	66	3612	3744
34	9	4	30	50	2636	2729
35	8	4	24	54	2679	2769

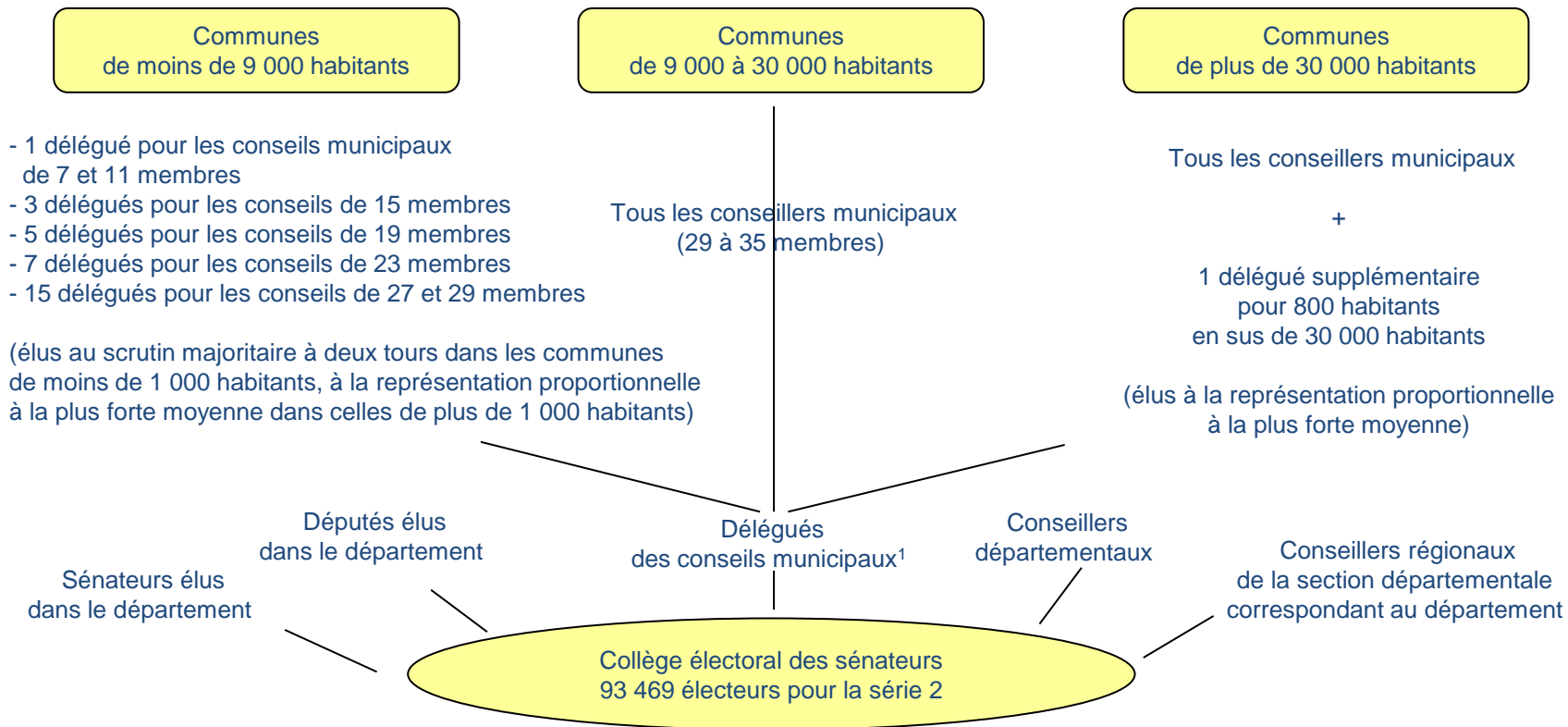
Recensement à la date du 23 juin 2026, sous réserve des décisions contentieuses encore à venir (L. 292 du code électoral) et des nouvelles désignations le cas échéant (art. R. 148 du code électoral)

Renouvellement des sénateurs de la série 2 - Nombre de délégués par département						
Département	Députés	Sénateurs	Conseillers régionaux / de l'Assemblée (collectivités)	Conseillers départementaux	Délégués des conseils municipaux	TOTAL
36	2	2	8	26	648	686
67	9	5	36	46	2752	2848
68	6	4	25	34	1937	2006
69	14	7	41	176	3570	3808
70	2	2	10	34	921	969
71	5	3	20	57	1599	1684
72	5	3	13	42	1515	1578
73	4	2	11	39	1199	1255
74	6	3	18	34	2049	2110
76	10	6	37	70	3088	3211
79	3	2	9	33	1102	1149
80	5	3	18	46	1745	1817
81	3	2	11	46	1091	1153
82	2	2	7	30	717	758
83	8	4	27	46	2224	2309
84	5	3	14	34	1262	1318
85	5	3	18	34	1800	1860
86	4	2	11	38	1147	1202
87	3	2	10	42	929	986
88	4	2	13	34	1143	1196
89	3	2	12	42	1056	1115
90	2	1	4	17	355	379
973	2	2		55	505	564
977	1	1		19	-	21
978		1		23	-	24
986	1	1		20	-	22
987	3	2		57	671	733
2A	2	1	29	-	451	483
2B	2	1	34	-	578	615
ZZ*	11	12	433**	-	77***	533
TOTAL	295	189	1535	2513	88937	93469

* Français de l'étranger

** Conseillers des Français de l'étranger

*** Délégués consulaires



1. Les communes élisent également des suppléants, au scrutin majoritaire à deux tours dans les communes de moins de 1 000 habitants, et au scrutin proportionnel dans les communes de 1 000 habitants et plus.

Élection selon la représentation proportionnelle

Modalités d'attribution des sièges

Exemple d'un département où cinq sièges sont à pourvoir et où trois listes sont en compétition. Hypothèse : 1 534 suffrages exprimés :

- la liste A obtenant 1 023 voix,
- la liste B obtenant 258 voix,
- et la liste C obtenant 253 voix.

Nombre de suffrages exprimés/nombre de sièges soit $1534/5 = 306,8$

Attribution des sièges au quotient :

Nombre de sièges obtenus = nombre de suffrages recueillis/quotient électoral. Le résultat est arrondi au nombre entier inférieur, ce qui donne :

- pour la liste A : $1023/306,8$ soit 3 sièges,
- pour la liste B : $258/306,8$ soit 0 siège
- et pour la liste C : $253/306,8$ soit 0 siège également.

Dans cet exemple, les candidats figurant aux trois premières places de la liste A sont élus.

Attribution des sièges restants à la plus forte moyenne :

Dans cet exemple, il reste deux sièges à attribuer. On attribue fictivement à chaque liste le siège suivant et on divise le nombre de voix obtenues par chaque liste par ce nombre fictif de sièges. La liste qui obtient le nombre le plus élevé se voit attribuer le siège.

On répète l'opération pour les sièges suivants. Ainsi, pour l'attribution du quatrième siège, on fait les calculs suivants :

- pour la liste A : $1023/(3+1) = 255,75$
- pour la liste B : $258/(0+1) = 258$
- pour la liste C : $253/(0+1) = 253$

Le candidat placé en tête de la liste B se voit donc attribuer le quatrième siège.

Pour l'attribution du cinquième siège, les calculs sont les suivants :

- pour la liste A : $1023/(3+1) = 255,75$
- pour la liste B : $258/(1+1) = 129$
- pour la liste C : $253/(0+1) = 253$.

Le quatrième candidat sur la liste A se voit donc attribuer le cinquième siège.